

COMPTE-RENDU PROVISOIRE DE LA REUNION  
DU COMITE DE PILOTAGE DE LA MUTUELLE,  
TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2014

Présents :

Pour Humanis : Mr RICCI

Direction R. MULOT  
E. MALOSSANNE

Représentants des CGT : D. BOULICAULT  
Organisations syndicales SAILL : E. LATRILLE  
CFDT :

Représentant  
Commission Mutuelle J-L. LABORIER

'Non-actifs' G. BONNET

Excusés : M. RODRIGUEZ-CASTELLANO,  
T. HEMPEL, F. MARCHAL, I. PETIT, G. RIGNON  
M. TSCHOFEN

Ordre du jour :

- Bilan définitif 2013
- Projection 2014
- Passage en 'contrat responsable'
- Accord NAO – incidences sur l'accord d'entreprise

• **Bilan définitif 2013**

Humanis présente les comptes définitifs 2013 selon modèle habituel incluant diverses statistiques.

Pour les actifs le compte de résultat se situe à 0,99.

Pour les non actifs, il se situe à 1,21

Le résultat consolidé 2013 se situe à 1,10.

Des réajustements ont été pris pour équilibrer le régime. Les comptes prévisionnels 2014 confirment les effets de ces mesures.

Comme déjà indiqué un pilotage au plus juste a été réalisé par la Direction.

- **Projection 2014**

Sur la base du document distribué par Humanis comprenant un arrêté des consommations au 31 août 2014, l'estimation d'ici la fin de l'année fait apparaître :

- pour les actifs : 0,93
- pour les non actifs : 1,15

Soit total : 1,02

A ce stade il n'y a donc aucune action corrective à envisager.

Ces informations n'appellent pas de remarques particulières de la part des membres du Comité de pilotage.

Pour 2015 : confirmation du maintien de 3,52 % du PMSS : cette mesure sera donc sans impact sur la cotisation (sauf si les résultats Humanis évoluent négativement).

La projection ILL 2014 sur la base de 1,8 % est distribuée en séance. Sur la base d'une 'consommation' totale des 0,13 % de l'enveloppe consentie aux non actifs, elle laisse apparaître à ce jour un léger remboursement de la cotisation individuelle en fin d'année. Ceci devra être confirmé ultérieurement (surtout si la 'grille CE' glisse de 0,13 à 0,15).

- **Passage en 'contrat responsable'**

Humanis confirme la nécessité de faire évoluer certaines garanties dans le cadre du 'contrat responsable' rendu obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A ce jour toutes les précisions ne sont pas encore publiées au plan législatif.

Humanis propose de reprendre RDV courant novembre afin de faire un point précis sur les garanties actuelles qui seront impactées par cette évolution.

Une réunion spécifique sera prévue avec le Comité de pilotage (date à confirmer).

- **Accord NAO – incidences sur l'accord d'entreprise**

Comme discuté fin avril dernier, la Direction rappelle que les NAO 2013 ont prévu une augmentation de 1,6 à 1,8 % du pourcentage de la masse salariale et qu'il convient en conséquence de modifier l'accord d'entreprise en son article 10.

Un e-mail avait été envoyé aux 3 organisations syndicales en juin dernier pour recueillir leurs propositions.

Les 2 organisations syndicales présentes ainsi que le Secrétaire du CE soutiennent l'option de faire évoluer le 0,13 % à hauteur proportionnelle du 0,2 % complémentaire résultat des négociations, soit passage à 0,15 %. La CFDT avait indiqué en avril dernier se rallier à cette idée également.

La Direction peut soutenir cette proposition dans la mesure où elle est unanimement proposée. Elle rédigera un texte d'avenant à l'accord d'entreprise dans les prochaines semaines.

Comme discuté précédemment, la Commission s'accorde sur le principe que cette augmentation de 0,13 à 0,15 'règle' la question de la prime 'obsèques' pour les non actifs suite au changement de prestataire :

- différence entre 0,13 % et 0,15 % : de l'ordre de 5 000 euros,
- coût supporté par le CE actuellement pour les primes 'obsèques' : idem.

R. Mulot

Diffusion : Les membres présents et excusés à la réunion